

# Contribution dans le cadre de l'enquête publique, Projet éolien de Vauchamps

Présidente de l'association PSLF

## Article 2 : OBJET SOCIAL

L'Association a pour objet de protéger les espaces, ressources et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, de lutter contre les pollutions et nuisances, de promouvoir la découverte et l'accès à la nature et, d'une manière générale, d'agir dans le domaine de l'environnement en vue d'un aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme.

Elle exerce essentiellement son action sur le territoire de la commune de La Forestière ( 51120 ), mais également sur les communes limitrophes et voisines.

Ses actions sont empreintes d'un esprit de stricte neutralité vis-à-vis des formations politiques ou confessionnelles.

## Extrait statuts PSLF

Monsieur le commissaire-enquêteur,

### Remarque préliminaire :

Je précise que nous sommes très sensible aux questions de changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité lié en partie au changement climatique, mais surtout à l'impact de l'homme sur la biosphère. Dans ce contexte, la diversité des formes d'énergie est certainement nécessaire pour notre pays, et introduire du renouvelable une option à envisager. Mais il ne faudrait pas que le nouveau remède (éolien) cause plus de mal qu'il n'est censé combattre !

Ainsi cette impérieuse nécessité de développer des énergies décarbonées (autres que nucléaire) doit se faire en même temps que la conservation voire l'amélioration de la biodiversité, de l'environnement et du cadre de vie des habitants (comme le recommande le récent rapport des 3 académies, Sciences, Beaux Arts et sciences politiques et morales), ce qui est loin d'être le cas dans le présent projet.

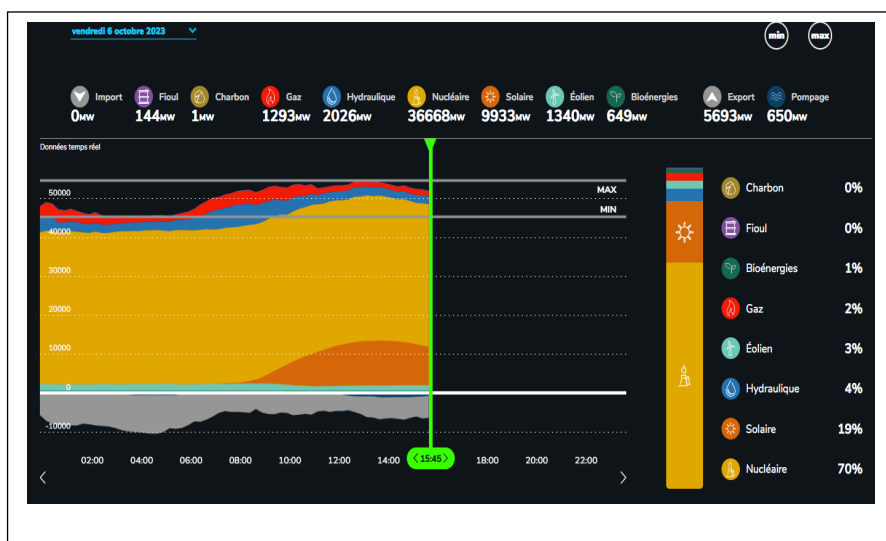
**Nous sommes fermement opposés à l'implantation de ce parc pour l'ensemble des raisons développées ci-après.**

### **1. Une énergie nécessaire mais pas suffisante**

Si l'énergie éolienne est à développer, elle ne peut, évidemment, assurer les besoins électriques de notre pays.

- Son caractère intermittent la rend très dépendant de l'utilisation des énergies fossiles
- Malgré le développement éolien actuel, la part de la production éolienne reste très faibles (ex, 3% de la production de l'électricité en France au moment où j'écris ces lignes, 6 octobre 2023).

- Il y a une impérieuse nécessité à développer à nouveau un programme nucléaire ambitieux dans notre pays pour assurer les besoins électriques et pas laisser penser qu'une énergie gadget va assurer l'avenir !



Part des différentes formes d'énergie en France le 6/10/2023

## 2. Inégalité de répartition sur le territoire français

Le Grand Est, deuxième région à presque égalité avec les Hauts de France à recevoir des éoliennes ne présente cependant pas les caractéristiques d'un gisement éolien particulier !

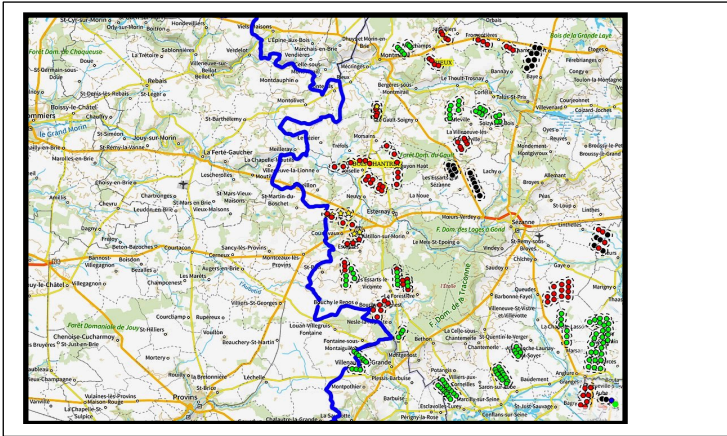
En plus, pourquoi une telle disparité sur le territoire du Grand Est faisant de la Marne, le premier département à accueillir des éoliennes, alors que le Bas Rhin et le Haut Rhin n'en possèdent quasiment pas ?

Novembre 2022

Département	En service	Autorisées	Instruites	Total
<b>Marne 51</b>	<b>454</b>	<b>216</b>	<b>331</b>	<b>1001</b>
Aube 10	386	65	185	636
Haute Marne 52	200	64	121	385
Ardennes 08	243	132	77	375
Meuse 55	248	37	71	356
Moselle 57	146	33	63	242
Vosges 88	35	26	17	78
Meurthe et Moselle 54	58	3	16	77
Bas Rhin 67	13	1	0	14
Haut Rhin 68	0	0	0	0
<b>Région GrandEst</b>	<b>1783</b>	<b>577</b>	<b>881</b>	<b>3164</b>

Répartition des éoliennes par département dans le Grand Est

### 3. Invasion et saturation du Sud-Ouest Marnais



454 éoliennes dans la Marne, et seulement 15 en Seine et Marne, pourquoi une telle disparité ? Ce n'est pas parce que nous sommes proche de la ligne de démarcation qu'il faut y accumuler les parcs éoliens !

### 4. Pour le parc de Vauchamps, une démarche du promoteur qui s'apparente à de la corruption

Nous sommes vraiment choqués par cette démarche du promoteur qui a consisté à offrir à la population des arbres fruitiers avant même que l'enquête publique ait lieu ! c'est effectivement une méthode redoutable pour éviter que la population se mobilise contre le projet. Les mesures de compensation sous forme de plantation sont habituelles, mais anticiper la compensation avant toute décision (en septembre 2022), ça s'apparente à de la corruption !

**LETTRE D'INFORMATION**  
sur le projet de parc éolien de VAUCHAMPS (51)

**RAPPEL !!**

Comme indiqué dans la lettre d'information diffusée cet été, VALOREM propose, dans le cadre du développement du projet éolien de Vauchamps, une bourse aux arbres fruitiers, à l'attention des habitants de Vauchamps et Janvilliers. L'inscription est obligatoire et possible jusqu'au 10 octobre 2022. Une permanence d'information aura lieu en mairie de Vauchamps le 21 septembre. N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

**LES DATES À RETENIR POUR S'INSCRIRE !**

**MERCREDI 21 SEPTEMBRE,**  
de 17h à 20h, en mairie de Vauchamps :  
Permanence d'information sur la bourse aux arbres et l'avancement du projet éolien

**LUNDI 10 OCTOBRE :**  
Date limite d'inscription à la bourse aux arbres fruitiers  
Bourse aux arbres réservée aux habitants de Vauchamps et Janvilliers

**UN ARBRE OFFERT AUX HABITANTS DE VAUCHAMPS ET JANVILLIERS**

Dans le cadre du développement du projet éolien, VALOREM a proposé l'organisation d'une bourse aux arbres fruitiers pour les habitants de Vauchamps et de Janvilliers qui le souhaitent. Insérée dans l'étude d'impact du projet, cette mesure consiste à offrir un arbre fruitier par foyer, afin de participer à l'enrichissement de la biodiversité locale.

**Une action menée avec les Pépinières GUILLAUMET**  
VALOREM a confié la mise en œuvre de cette bourse aux arbres à l'entreprise GUILLAUMET. Située à Heliery (77), elle est spécialisée dans les arbres fruitiers de variété locale. Sur la base d'une liste proposée par leurs soins (cf. ci-dessous), les pépinières GUILLAUMET fourniront les plants et assureront leur plantation pour les habitants qui le souhaitent.

**Et si mon plant meurt ?**  
VALOREM organisera une permanence en 2023 pour faire le bilan des plantations réalisées. Pour les plants qui n'auraient pas tenu, une visite sur la propriété concernée aura lieu afin d'attester de la non prise du plant puis un nouveau sera fourni.

**Vous êtes intéressés ? Contactez-nous !**  
Pour participer, les habitants doivent envoyer le formulaire ci-contre en étant contactés par la suite.  
- Ceux qui souhaitent planter leur arbre eux-mêmes seront invités à retirer leur plant (des dates et lieux leur seront indiqués).  
- Ceux ayant choisi la plantation par le pépiniériste se feront communiquer une date d'intervention à leur domicile.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à joindre VALOREM (joindre nom(s) et adresse).

**LETTRE D'INFORMATION - Projet éolien de VAUCHAMPS**

**LISTE DES ARBRES FRUITIERS PROPOSÉS**

POMMIERS	POISSONNIERS	POIRIERS
Barré à grappe	Feuille morte	Rambourg d'Hiver
Barré d'Angou	Goldan	Reine des Reines
Belle Fleur d'Argonne	Grand Alexandre	Reinette du Clochard
Belle de Borkoop	granny Smith	Reinette de Calix
Belle Joséphine	Gros Lucard	Reinette grise du Canada
Camille rouge	Jongleur	Royal Gala
Châtaigner	Marie Madeleine	Belle Vite
Corn Orange	Melrose	Starking
Colapuy	Michotte	Transparente de Cronois
Datte	Nouvelle France	White
Elster	Doussau	Winter Banana
Faro	Prim Rouge	
Flouritard		
<b>CERISIERS / BIGNONNIAUX</b>	<b>PRUNIER</b>	<b>PÊCHERS</b>
Burlat	Corn Cross	Améden
Carles blanche	Impérial	Dixiel (chair jaune)
Cœur de pigeon	Mirabelle de Nancy	Grosse Mignoline
Géant d'Acierlingen	Quebache blanche	Reine des vergers
Gaigne de Mail	Quebache d'Alsace	Spring Times
Montmorency	Reine Claude d'Alain	
Napoleon	Reine Claude d'Orléans	
Rougeon	Reine Claude de Sarvey	
	Reine Claude dorée	
	Stanley	

**FORMULAIRE / JE SOUHAITE UN ARBRE FRUITIER !**

Pour participer à la bourse aux arbres, merci de compléter ce formulaire (ou sur papier libre) puis :  
- le déposer en mairie de VAUCHAMPS ou JANVILLIERS ;  
- l'envoyer par mail à [amandine.orewa@valorem-anargis.com](mailto:amandine.orewa@valorem-anargis.com) ;  
- l'envoyer par voie postale à VALOREM 25 rue Vanmarcke 80000 Amiens.

Nous reviendrons vers vous courant septembre 2022. **Date limite pour s'inscrire : 10 octobre 2022**

NOM et PRÉNOM .....  
 ADRESSE .....  
 TELEPHONE .....  
 ADRESSE MAIL .....  
 ARBRE FRUITIER SOUHAITÉ (à choisir parmi la liste ci-dessus) .....

Si vous le souhaitez, précisez un SECOND PLANT (sous réserve de disponibilité) .....

PLANTATION PAR MES SOINS :  oui  non PLANTATION PAR LE PÉPINIÉRISTE :  oui  non

VALOREM  
25 Rue Vanmarcke 80 000 Amiens  
Tel. 02 22 09 20 92  
[www.valorem-anargis.com](http://www.valorem-anargis.com)

Lettre d'information - Sept. 2022  
Communes de Vauchamps et Janvilliers  
Directeur de la publication et  
Impressions : VALOREM

## 5 . Un total mépris du promoteur pour les questions environnementales

Il est frappant de constater comment le promoteur balaie toutes les remarques concernant les questions environnementales établies dans le rapport MRAE (dans la réponse au rapport MRAE), se contentant à chaque fois d'affirmer que l'enjeu environnemental, oiseaux ou chauves-souris, est faible.

Ainsi il nous semble **inadmissible** que les 4 points suivants n'aient pas été pris en compte par le promoteur:

- **La garde au sol** ne soit pas précisée (le modèle d'éoliennes n'est pas défini). La MRAE recommande 30m. il semble inadmissible de donner un blanc seing au promoteur, laissant un flou sur le type d'éoliennes à installer ;
- 2 éoliennes (E1 et E2) ne respectent pas les préconisations EUROBATS, imposant une distance de **200m en bout de pale des zones boisées** ;
- **Les préconisations de bridage de la MRAE ne sont pas prises en compte pour les chiroptères**, le promoteur estimant l'enjeu trop faible. Or les populations de chiroptères sont actuellement en chute libre, il est donc indispensable d'assurer les conditions de survie de ces animaux.
- **Les distances inter-éoliennes trop faibles créent un effet barrière pour l'avifaune et les chiroptères**. En effet, les éoliennes E1 et E2 sont à 280m l'une de l'autre, et E3 et E4 à 250m. la MRAE recommandait une distance minimale de 300m, mais à nouveau cette préconisation est bafouée.

## 6 .Nuisances sonores

**Il est inadmissible qu'une éolienne se trouve à 550m des habitations les plus proches.** Dans sa réponse à l'avis MRAE, le pétitionnaire se contente d'affirmer que des mesures acoustiques seront réalisées après réalisation. On sait très bien, qu'une fois le parc installé, qu'il n'est plus possible d'avoir prise si des nuisances sont constatées.

## 7. Zone d'exclusion UNESCO, Maisons et caves de Champagne

Ce parc éolien se trouve en pleine zone d'exclusion des coteaux champenois classés UNESCO. Le rapport MRAE est très virulent à ce sujet, et le SGV et INO s'opposent à ce projet. De plus récemment la région des marais de Saint Gond, toute proche vient d'être classée à l'UNESCO. **Il est donc inadmissible de prendre le risque de faire perdre ces labels UNESCO à notre région pour qui le tourisme est si important, avec ces machines industrielles visibles à plusieurs dizaines de km !**

Pour ces 10 raisons (dont quatre qui touchent la biodiversité), nous nous opposons à l'implantation de ce parc dans notre région. En espérant, Monsieur le commissaire-enquêteur, que vous serez sensible à cette argumentation.  
Bien cordialement à vous.

Présidente de PSLF